

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec 

PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES 2006-2007

mené en concertation avec
le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

À NOTER

Types de financement offerts

- Subvention pour projet
- Subvention pour synthèse critique de résultats de recherche
 - Bourse postdoctorale
 - Bourse doctorale

Nouveauté

Subvention de soutien pour équipe en émergence (universitaire ou partenariat) sur le thème : **La formation professionnelle et technique et l'éducation des adultes**

ENVELOPPE DISPONIBLE POUR CE CONCOURS

1 300 000 \$

Lettre d'intention :

12 avril 2006 à 16 h

Demande de financement :

20 septembre 2006 à 16 h

Table des matières

	Pages
Contexte du programme	3
Objectifs du programme	3
Priorités de recherche pour 2006-2007	3
Conditions du concours	8
Volets offerts dans ce concours	9
Soutien à la relève (bourses doctorales et postdoctorales)	10
Subventions de fonctionnement (projets de recherche et synthèses critique de résultats de recherche)	10
Subventions d'infrastructure (soutien pour équipe en émergence sur La formation professionnelle et technique et l'éducation des adultes)	11
Lettre d'intention et critères d'évaluation de pertinence	13
Demande de financement et critères d'évaluation scientifique	15
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	19
Dates du concours et début de la période de financement	19
Renseignements	20
Annexe 1 : Dépenses admissibles	21
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	23

CONTEXTE DU PROGRAMME¹

La réussite des élèves et des étudiants est au cœur de la mission du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, comme il est mentionné dans son Plan stratégique 2005-2008. De plus, le soutien à la réussite éducative des jeunes est l'une des orientations retenues pour la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'orientation et la planification des services éducatifs, en vue de soutenir la réussite, doivent s'appuyer sur des connaissances issues de recherches récentes et pertinentes. Dans ce contexte, le programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS) vise à favoriser la recherche sur la persévérance et la réussite à tous les ordres d'enseignement et sur les facteurs individuels, sociaux, culturels, organisationnels et systémiques qui les influencent.

Dans le cadre du présent appel de propositions, les partenaires ont actualisé certaines priorités de recherche qui avaient été retenues pour les appels de propositions précédents (2002-2003, 2003-2004, 2004-2005²). De nouveaux besoins de recherche ont aussi été identifiés en lien avec les besoins actuels du milieu de l'éducation.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Favoriser le développement de connaissances permettant de soutenir adéquatement les élèves dans la poursuite de leur cheminement scolaire et faciliter ainsi leur réussite.
- Favoriser la création d'un partenariat entre le milieu de la recherche, le réseau de l'éducation, les organismes publics et les organismes communautaires.
- Faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche auprès du personnel scolaire et des autres intervenants concernés.

PRIORITÉS DE RECHERCHE POUR 2006-2007

Toutes les priorités de recherche spécifiées par les partenaires de cette Action concertée sont directement en lien avec le but ultime du programme de recherche, soit **l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires**. Les priorités pour 2006-2007 sont regroupées autour de trois thèmes: l'accompagnement du changement et le pilotage du système d'éducation; la différenciation pédagogique, l'évaluation des compétences et le cheminement dans les études ; l'intervention éducative centrée sur l'élève. Une priorité

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

² http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/prog_recherche/index.htm

concernant la **Formation professionnelle et technique et l'éducation des adultes** a été ajoutée afin de permettre la structuration d'une équipe en émergence dont la programmation est directement en lien avec cette thématique.

1. L'ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT ET LE PILOTAGE DU SYSTEME D'EDUCATION

En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires ...

PRIORITES	BESOINS
1.1	... à tous les ordres d'enseignement, dans un contexte où plusieurs changements sont en cours, comment se réalise la gestion du changement ? Quelles sont les conditions facilitantes du changement et de l'innovation ? Comment accompagner une équipe dans un processus de changement ?
1.2	... dans un processus de gestion intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • Comment définir les compétences et les rôles (pédagogique, administratif et partenarial) des gestionnaires des établissements scolaires ? • Quelles sont les structures et les modalités qui favorisent la continuité et la concertation dans la mise en œuvre des services éducatifs en général, et plus spécifiquement, les services aux élèves handicapés ou en difficulté de même que les services complémentaires ? • Quelles modalités doivent être mises en place pour préparer la relève du personnel enseignant et des gestionnaires ? • Quels sont les effets de la planification stratégique, de la gestion par résultats et de l'évaluation institutionnelle ?

2. LA DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE, L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ET LE CHEMINEMENT DANS LES ÉTUDES

En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires ...

PRIORITES	BESOINS
2.1	... quelles formes de différenciation pédagogique doivent être mises en place afin de favoriser le développement des compétences? Comment faciliter leur mise en oeuvre? Quels sont les besoins de formation des enseignants devant l'hétérogénéité des élèves intégrés en classe ordinaire à l'enseignement primaire? Comment les différentes formes de différenciation pédagogique, reconnues comme efficaces, sont-elles prises en compte dans la formation des futurs enseignants ?
2.2	... dans un contexte où le champ de l'évaluation est soumis à des changements de paradigme, comment doivent être adaptés les diverses approches d'évaluation (par ex.: évaluation contextualisée, évaluation en cours d'apprentissage) et les processus d'évaluation des compétences ? Comment adapter les instruments d'évaluation des compétences et les échelles aux besoins particuliers des élèves tant à la formation des jeunes qu'à l'éducation des adultes ?
2.3	... dans les milieux défavorisés , comment les compétences professionnelles, les perceptions et les attitudes se traduisent-elles dans les actions entreprises et dans les pratiques professionnelles en regard des facteurs qui influencent la réussite des élèves, tant chez le personnel enseignant que chez les gestionnaires ?

2.4	... à l'enseignement universitaire, quels sont les facteurs expliquant le taux élevé d'abandon des études avant l'obtention du doctorat ? Quels sont les facteurs expliquant le plafonnement des inscriptions dans certains domaines des sciences et du génie ?
-----	---

3. L'INTERVENTION ÉDUCATIVE CENTRÉE SUR L'ÉLÈVE

En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires ...

PRIORITES	BESOINS
3.1	... quels sont les facteurs qui conditionnent les choix de carrière des jeunes et des adultes qui reviennent en formation ? Quels sont les conditions d'implantation et les effets des pratiques novatrices qui aident les élèves à s'orienter dans leur cheminement scolaire et professionnel ? Quels sont les facteurs explicatifs et les conséquences des changements de programme au collégial et au premier cycle universitaire ? Comment les transitions scolaires affectent-elles spécifiquement les jeunes autochtones ?
3.2	... quelles difficultés personnelles et familiales , les élèves jeunes et adultes, du 2 ^e cycle du secondaire, du collégial et de l'université, rencontrent-ils et quels en sont les effets ? Parmi ces difficultés mentionnons plus spécifiquement la détresse psychologique et les comportements suicidaires, les problèmes de violence dans le milieu scolaire incluant l'homophobie, de même que les difficultés reliées au vécu sexuel. Comment ces expériences vécues influencent-elles l'identification et la construction des valeurs chez les élèves jeunes et adultes ?
3.3	... quels sont les effets de l' environnement scolaire et familial – c'est à dire les facteurs autres que l'enseignement – par exemple : la culture et le climat de l'école; l'appui de l'entourage familial ou des amis; le travail rémunéré pendant les études ; les services complémentaires; les activités parascolaires à caractère sportif, culturel, communautaire ou autre, etc. chez les jeunes inscrits au collégial (DEC technique) et en formation professionnelle (DEP) ?

4. LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ET L'ÉDUCATION DES ADULTES

Thématique réservée aux chercheurs s'inscrivant dans le volet « Soutien aux équipes » dans le stade de développement « Émergence »

La **formation professionnelle** fait présentement l'objet de peu de recherche. Il y a donc un besoin important de favoriser la mise en commun d'expertises et de ressources à cet égard. Dans les domaines de la **formation technique et de l'éducation des adultes**, il y a également un besoin d'approfondir les connaissances.

Compte tenu de l'ampleur des besoins et de l'importance de regrouper l'expertise dans ces domaines pour développer ce secteur stratégique de recherche, les partenaires conviennent de favoriser la création d'équipes en leur assurant un financement d'équipe en émergence sur la base des besoins de recherche suivants :

En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires ...

PRIORITE	BESOINS
4	<p>... dans les domaines de la formation professionnelle (secondaire) et technique (collégial) et de l'éducation des adultes un ensemble de besoins émergent dont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les approches pédagogiques utilisées dans les programmes d'études en formation professionnelle menant au DEP chez les jeunes de moins de vingt ans. • La flexibilité des services d'enseignement : le développement de l'accès à de la formation continue, à temps partiel, sur mesure ou de courte durée en formation professionnelle et technique. • Les effets de la reconnaissance des acquis sur le cheminement scolaire et professionnel chez les adultes de même que les retombées sur le plan des coûts et du temps de formation. • L'incidence de l'alternance travail-études sur la diplomation des élèves inscrits en formation professionnelle, en tenant compte des pratiques de sélection des stagiaires ou d'exclusion de certains élèves. • L'engagement des entreprises : les incidences des partenariats ou collaborations entre des entreprises et des centres de formation professionnelle ou entre des entreprises et des cégeps sur la diplomation des élèves inscrits dans les programmes d'études touchés. • Le rôle des employeurs, en particulier certaines pratiques de recrutement et d'embauche qui favorisent l'embauche d'élèves avant l'obtention des diplômes. • L'effet des campagnes de promotion en formation professionnelle et technique sur les décisions d'orientation et les inscriptions. <p style="color: red;">RAPPEL : Seuls les chercheurs proposant une demande de financement d'infrastructure sous le volet « soutien aux équipes – équipes en émergence » peuvent s'inscrire dans cette thématique – voir p. 11-12 pour les caractéristiques propres à ce volet.</p> <p style="color: red;">Les demandes proposées sous les volets projets de recherche, synthèse critique de résultats de recherche, bourses doctorales et bourses postdoctorales doivent s'inscrire sous les priorités 1.1 à 3.3.</p>

À LIRE ABSOLUMENT

POUR AMÉLIORER LA PERTINENCE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS DOIVENT :

- **indiquer** clairement la ou les **priorités** auxquelles leur proposition se rattache ;
- **démontrer** sans équivoque la **pertinence** de leur projet en regard de l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires ;
- **préciser** les critères de persévérance et de réussite scolaires (définitions, indicateurs et approches pour les obtenir) qu'ils comptent utiliser dans leurs travaux ;
- **faire la preuve** que leur proposition explore des **dimensions novatrices**, en lien avec les priorités 2006-2007 ;
- **démontrer** que l'expertise réunie pour la réalisation du projet est multidisciplinaire, c'est à dire, qu'elle rassemble des profils de deux disciplines ou plus. Si tel n'est pas le cas, les demandeurs devront démontrer que leur proposition réunit l'expertise nécessaire à la réalisation du projet proposé.
- afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques et de programmes en éducation, **prendre en compte obligatoirement** les dimensions suivantes que l'on peut qualifier d'horizontales : **l'analyse différenciée selon les sexes**; les caractéristiques des **différentes régions** du Québec; l'analyse différenciée selon la **langue d'enseignement**. Si tel n'est pas le cas, les demandeurs sont invités à bien justifier leur choix de ne pas aborder ces dimensions..

CONDITIONS DU CONCOURS

- Cette Action concertée permettra de financer des bourses de doctorat et de postdoctorat, des synthèses critique de résultats de recherche et des projets de recherche. Elle permettra également de soutenir le démarrage d'équipes en émergence dont la programmation portera sur le thème de la *Formation professionnelle et technique et éducation des adultes* (priorité 4 en page 6) en lien avec la thématique de la persévérance et de la réussite scolaires.
- Le début de la période de financement est prévu pour le 15 janvier 2007. Le montant maximal prévu pour chaque volet de financement est indiqué dans le tableau en page 9.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges. Elle s'adresse également aux étudiants de 3^e cycle et aux chercheurs postdoctoraux.
- Les chercheurs de collège qui présentent une proposition de recherche à titre de chercheurs principaux ou de cochercheurs peuvent soumettre une demande de dégageant équivalant à un maximum d'une demi-tâche d'enseignement. Cette dépense doit être

justifiée et en lien avec les activités du projet. Le montant de dégagement s'ajoute à l'enveloppe maximale prévue pour le projet. Un nombre maximal de deux dégagements par projet est autorisé.

- Cette Action concertée répond aux règles générales établies par le FQRSC quant à l'admissibilité des chercheurs et des étudiants, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle³, aux montants alloués et aux périodes d'attribution.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement ou de bourses sont inscrites dans le document *Programme des Actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.fqrsq.gov.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Le curriculum vitæ doit être complété via le site Internet du CV commun canadien à l'adresse suivante : http://www.fqrsq.gov.qc.ca/cv_form/index.html. Il doit être transmis électroniquement au FQRSC avant ou à la date limite fixée par le présent concours. Pour la lettre d'intention des volets de subvention, seul le CV du responsable de la demande est requis.
- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, relevés de notes, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées par le concours (le cachet de la poste ou d'une messagerie en font foi). La liste des pièces à joindre (si nécessaire) peut être consultée dans le libellé du programme des Actions concertées (<http://www.fqrsq.gov.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>) selon le type de demande effectuée (projet ou synthèse, équipe, bourse).
- La subvention accordée doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche ou de la programmation de l'équipe.
- Le versement de la subvention sera conditionnel au dépôt au FQRSC, du certificat de déontologie émis par le comité d'éthique de l'établissement pour l'implication de participants dans le projet, le cas échéant. Si un tel certificat n'est pas requis, le chercheur responsable de la demande doit, après l'annonce de l'octroi, le signifier rapidement par écrit, au chargé de programme responsable des Actions concertées dont le nom apparaît à la fin de ce document et dans la lettre d'octroi. Une omission de le faire peut occasionner des délais dans le versement de la subvention ou de la bourse.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre des Actions concertées, les personnes qui reçoivent un financement doivent obligatoirement participer aux activités de suivi prévues dans le programme⁴. Celles-ci sont organisées par le FQRSC et

³ Voir détails sur le respect de la propriété intellectuelle en annexe.

⁴ Extrait du document du programme des Actions concertées sur le site Internet du FQRSC : Chaque Action concertée fait l'objet d'une démarche de suivi systématique. Cette particularité est inscrite dans tous les appels de propositions. **Les chercheurs qui s'inscrivent aux concours sont donc préalablement informés qu'ils devront prévoir ces activités dans leur stratégie de transfert tout au long du processus de recherche.** Un comité de suivi, géré par le Fonds Société et Culture, est composé des partenaires, des chercheurs et de représentants du Fonds; il permet de s'assurer que les partenaires sont informés du déroulement de la recherche et des résultats au fur et à mesure qu'ils sont disponibles. Au besoin, ce comité peut aussi contribuer à aplanir les difficultés qui se présentent aux chercheurs ou à trouver des solutions alternatives à des problèmes qui émergent en cours de réalisation de la recherche. Des personnes externes au comité peuvent être invitées à y participer ponctuellement en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances particulières ou de l'état d'avancement de la démarche de recherche. La fréquence des réunions de ce comité fait l'objet d'une entente entre les équipes de recherche et les partenaires, dès l'amorce des travaux, et est liée généralement aux grandes étapes de la démarche de recherche. C'est la personne qui assure la gestion du programme des Actions concertées qui est responsable de l'organisation et de la gestion de ces activités.

permettent de faire part de l'évolution de leurs travaux et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention ou de la bourse.

- En plus du rapport de recherche, les bénéficiaires de subventions ou de bourses dans le cadre de ce concours se doivent d'avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées.
- Les bénéficiaires de subventions ou de bourses dans le cadre de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article et communication, que la recherche a été subventionnée dans le cadre du programme des Actions concertées, par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Types de financement	Volets	Particularités	Durée maximale	Montant maximum
Relève	A) Bourse doctorale	Priorités éligibles : 1.1 à 3.3	3 ans (9 sessions)	25 000\$ /an ⁵
Relève	B) Bourse postdoctorale	Priorités éligibles : 1.1 à 3.3	2 ans (4 versements) (min. 6 mois)	40 000\$ /an ⁵
Fonctionnement*	C) Projet de recherche	Priorités éligibles : 1.1 à 3.3	2 ou 3 ans	150 000\$
Fonctionnement*	D) Synthèse critique de résultats de recherche	Priorités éligibles : 1.1 à 3.3	1 an	25 000\$
Infrastructure**	E) Soutien équipe de recherche en émergence (Formation professionnelle et technique et éducation des adultes)	Priorité éligible : 4 <u>2 types d'équipe</u> : -Universitaire -Partenariat	2 ans	<u>Montant de base</u> : 30 000\$ /an <u>Montants optionnels</u> : Max : 25 000\$ /an + 7 000\$ / an / chercheur de collègue
* pour la réalisation de la recherche ; ** pour le financement relié au développement de la programmation de l'équipe – voir sur le site internet du FQRSC comment sont définies et réparties les modalités de financement des équipes en émergence en montant de base et montants optionnels (www.fqrcs.gouv.qc.ca , programme de subventions, soutien à l'innovation et à la structuration, programme de soutien aux équipes, sous la rubrique «dépenses admissibles»).				

⁵ Dans le cadre de ce programme d'Action concertée avec le MELS, l'aide financière est majorée, pour les bourses, par rapport aux programmes réguliers du Fonds afin d'inciter les étudiants à mettre l'accent sur des thématiques d'une pertinence stratégique pour le milieu de l'éducation.

SOUTIEN À LA RELÈVE

L'objectif des volets sous cette rubrique est de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche sur la thématique de la persévérance et de la réussite scolaires et d'offrir un soutien financier aux meilleurs candidats afin de leur permettre d'entreprendre ou de poursuivre leur travaux de recherche. La présence de questionnements toujours sans réponse ou encore peu documentés démontre qu'il y a toujours de nombreuses avenues de recherche à explorer sous cette thématique. Les étudiants sont donc invités à déposer des demandes de bourses dans le cadre du présent concours. Les chercheurs financés ou intéressés par le programme sont également invités à encourager leurs étudiants à déposer une demande de bourse dans le programme. Deux volets de financement destinés à la relève sont proposés.

VOLET A BOURSE DOCTORALE (EN RECHERCHE)

L'objectif de la bourse doctorale est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs dans les domaines de la persévérance et de la réussite scolaires. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, soit neuf sessions, un boursier peut recevoir un maximum de 75 000\$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses doctorales, consultez la rubrique *Appui à la relève* dans le site Internet du Fonds.

VOLET B BOURSE POSTDOCTORALE

L'objectif de la bourse postdoctorale est de contribuer à soutenir la relève intéressée à participer à l'avancement des connaissances en regard de la persévérance et de la réussite scolaires, et ce, dans divers milieux de recherche. La valeur maximale d'une bourse postdoctorale est de 40 000\$ par année pour une période maximale de 2 ans. La durée minimale de cette bourse est de 6 mois. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, un boursier peut donc recevoir un maximum de 4 versements pour un total de 80 000\$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses postdoctorales, consultez la rubrique *Appui à la relève* dans le site Internet du Fonds.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

VOLET C PROJET DE RECHERCHE

En lien avec les priorités pour 2006-2007, identifiées aux pages 3 à 6, seront soutenus sous ce volet les projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs, les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du renouvellement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Il peut s'agir de travaux de nature fondamentale ou appliquée et dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande de même que leurs cochercheurs, doivent satisfaire aux

conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CE. Les CE ne peuvent agir à titre de responsable de la demande⁶.

VOLET D SYNTHÈSE CRITIQUE DE RÉSULTATS DE RECHERCHE

La synthèse critique de résultats de recherche vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des thèmes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants.

SUBVENTION D'INFRASTRUCTURE

VOLET E SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE

La **programmation** des demandes déposées dans ce volet devra obligatoirement être liée à la priorité sur la **Formation professionnelle et technique et éducation des adultes** (p.6) . Dans le cadre du présent concours, un seul stade de développement est admissible pour les équipes, soit celui d'équipe en émergence (voir description plus loin). Ce volet vise à :

- soutenir l'approfondissement de thèmes de recherche qui nécessitent un effort concerté ;
- maximiser les retombées théoriques - enseignement et recherche - et les retombées pratiques - application et innovation ;
- permettre aux chercheurs et à leurs partenaires, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée ;
- accroître la capacité de recherche en facilitant la poursuite concomitante de plusieurs projets ;
- optimiser les conditions de formation et d'encadrement des étudiants de 2^e et de 3^e cycles ;
- créer des occasions de participation et d'intégration pour des stagiaires postdoctoraux et des nouveaux chercheurs ;
- contribuer à la formation d'étudiants de 1^{er} cycle en les impliquant dans la réalisation d'activités de recherche, quand le contexte s'y prête.

La programmation de recherche réfère à un ensemble de projets, à divers stades de réalisation, construits en fonction d'un découpage thématique ou conceptuel qui permet d'explorer et d'approfondir un thème ou des questions de recherche selon diverses dimensions, divers angles d'analyse ou diverses approches méthodologiques; il est conçu de façon à pouvoir évoluer dans le temps et il se modifie d'une période de financement à l'autre par l'ajout de nouveaux projets et le retrait de projets complétés.

Définition d'une équipe

⁶ Pour une définition des statuts, consultez l'annexe 2 du programme des Actions concertées, disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : (<http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>)

Chaque équipe doit être composée d'un minimum de 4 chercheurs universitaires (CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CE⁷) et de collègue (CHC), pouvant appartenir à diverses universités et disciplines auxquelles peuvent se joindre des collaborateurs ayant le statut de chercheurs affiliés (CHA), gouvernementaux (CHG), industriels (CHI), hors Québec (CHH), visiteurs (VIS), chercheur sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS), des stagiaires de recherche postdoctorale (STP) et des étudiants de 2^e et 3^e cycles. De plus, les chercheurs gouvernementaux (CHG), les praticiens-chercheurs (PC) et les chercheurs affiliés (CHA) peuvent être des chercheurs réguliers dans les équipes en partenariat. Le Fonds reconnaît, par ailleurs, qu'il existe des domaines où l'expertise est plus rare. Dans ce genre de situation, il sera possible d'admettre des équipes de deux ou trois chercheurs à condition qu'il y ait une justification appropriée, c'est-à-dire qu'ils démontrent qu'ils ont déjà du financement de projet conjoint, qu'ils ont un rayonnement important dans leur domaine dépassant largement les frontières de leur milieu de rattachement et qu'ils encadrent un nombre raisonnable d'étudiants.

Deux types d'équipes admissibles

- *Équipe universitaire.* Une équipe qui correspond à la définition de base mentionnée précédemment.
- *Équipe en partenariat.* Dans tous les projets du programme des Actions concertées, la collaboration de partenaires est encouragée pour favoriser la valorisation et l'appropriation des résultats de la recherche, notamment. Dans une équipe qui se définit *en partenariat* toutefois, celui-ci devient plus formel et vise à favoriser la participation des partenaires des milieux et mettre également à contribution leur expertise dans la production de connaissances et dans le développement d'innovations. Cette configuration permet aux chercheurs universitaires de développer des problématiques qui recèlent à la fois des enjeux théoriques et des enjeux pratiques et leur permet de répondre aux besoins de développement des organisations externes en créant des alliances durables avec celles-ci. Une équipe peut ainsi s'adjoindre un certain nombre de partenaires : intervenants, professionnels, chercheurs ou gestionnaires appartenant à des organisations externes. Il peut s'agir d'organismes ou d'établissements du secteur public, communautaire ou privé, engagés dans divers champs d'action ou encore dans la production de biens ou services dans le domaine social, économique ou culturel. **Pour que les partenaires soient reconnus comme membres de l'équipe et qu'un financement soit accordé sur cette base, ils doivent être liés par une entente formelle (ou un projet d'entente) approuvée par les autorités de l'université et celles des organisations impliquées. Cette entente définit les obligations et les responsabilités des parties.**

Un seul stade de développement admissible dans ce concours

Équipe en émergence : **Le financement d'émergence vise les chercheurs intéressés à se concerter pour former une équipe sur la Formation professionnelle et technique et l'éducation des adultes et pour définir une programmation de recherche autour de cet objet.** Ce financement d'élaboration de programmation de recherche donne aux chercheurs un moyen de s'organiser et de se mobiliser pour participer éventuellement à la compétition comme équipe en fonctionnement.

Autres conditions

Les chercheurs et leurs partenaires externes ne peuvent faire partie, à titre de responsables ou de membres réguliers, que d'une seule équipe financée par le Fonds Société et Culture. Ils peuvent toutefois être associés aux travaux d'autres équipes à titre de collaborateurs

⁷ Pour une définition des statuts, consultez l'annexe 2 du programme des Actions concertées, disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : (<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>)

mais, dans ce cas, leur production scientifique n'est pas prise en considération lorsque les dossiers de ces équipes sont évalués. Cette mesure vise essentiellement à permettre aux équipes de recourir à toute l'expertise dont elles ont besoin et les chercheurs concernés doivent en démontrer le bien-fondé et préciser, à l'endroit approprié sur le formulaire, leur type de participation et le temps consacré à la réalisation des activités dans chacune des équipes auxquelles ils participent.

Type de financement offert

- *Le financement d'infrastructure* sert à la coordination des activités et des projets de recherche de l'équipe et **non à la réalisation de projet de recherche**. De fait, les subventions accordées aux équipes sont des subventions du type «infrastructure» destinées à couvrir les frais de fonctionnement de l'équipe, c'est-à-dire toutes les ressources humaines et matérielles et tous les services en commun, non couverts par le budget d'infrastructure du centre de recherche auquel l'équipe peut être rattachée, le cas échéant et nécessaires à la réalisation des activités de recherche.
- *Le montant de base* est attribué en fonction du programme et du budget présentés par l'équipe. À ce montant, s'ajoute un **financement optionnel** pour l'équipement, les activités partenariales, les activités de transfert et de valorisation. Ces sommes sont allouées sur la base de la description et de la justification présentées par l'équipe. Un montant peut également être obtenu pour la collaboration entre les chercheurs d'une équipe interrégionale. Ce dernier supplément sert à défrayer les coûts liés à la distance (déplacements, visioconférences, etc.) entre les membres réguliers de l'équipe. Une majoration pourra également être accordée aux équipes pour chaque chercheur de collègue qui serait membre régulier d'une équipe financée. Ce supplément est destiné aux chercheurs de collègue dans le but de défrayer en partie les coûts de leurs travaux de recherche. Il est versé à l'équipe à la condition que le chercheur, qu'il obtienne ou non un déchargement de sa tâche d'enseignement, participe activement aux travaux de recherche de l'équipe.
- Les informations concernant les modalités de financement offertes aux équipes en émergence, sont présentées à l'adresse suivante : <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/> sous programme de subvention, soutien à l'innovation et à la structuration.

LETTRE D'INTENTION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DE PERTINENCE

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre des opportunités de financement offertes dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de la lettre d'intention en ligne dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : www.fqrsq.gouv.qc.ca. À cette étape, seul le curriculum vitae du chercheur principal (volets projets de recherche, synthèse de connaissance et soutien aux équipes) est exigé.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil de passage de 70%. Elle permet d'évaluer l'adéquation entre les besoins énoncés dans l'appel de propositions et les propositions déposées de même que leur potentiel de retombées. L'évaluation de pertinence est réalisée à partir des critères d'évaluation mentionnés dans le présent appel de propositions par un comité organisé par le FQRSQ et composé des partenaires de l'Action concertée. Une fiche de commentaires issue des délibérations du Comité est transmise aux chercheurs et étudiants et seuls ceux dont les lettres d'intentions sont jugées pertinentes sont invités à déposer une demande complète. Les fiches de commentaires pourront offrir des indications utiles aux candidats pour améliorer la pertinence de leur demande.

Elles seront également portées à l'attention du comité d'évaluation scientifique. Les candidats sont donc invités à tenir compte des commentaires et suggestions qu'elles contiennent ou à expliquer leur choix de ne pas le faire.

Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
BOURSES DOCTORALES ET POSTDOCTORALES		
Adéquation du projet aux priorités identifiées dans l'appel de propositions 2006-2007	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport à la thématique de l'appel de propositions 2006-2007 ; Réponse du projet aux priorités dans l'appel de propositions 2006-2007. 	60
Nature et portée des retombées anticipées du projet	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie de transfert, notamment auprès des partenaires du programme ; Qualité des liens avec les partenaires du milieu (s'il y a lieu). 	10

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
PROJETS DE RECHERCHE		
Adéquation du projet aux priorités identifiées dans l'appel de propositions 2006-2007	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport à la thématique de l'appel de propositions 2006-2007 ; Réponse du projet aux priorités dans l'appel de propositions 2006-2007. 	60
Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ; Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances. 	30
Lien avec des partenaires du milieu	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. 	10

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
SYNTHÈSE CRITIQUE DE RÉSULTATS DE RECHERCHE		
Adéquation du projet aux priorités identifiées dans l'appel de propositions 2006-2007	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport à la thématique de l'appel de propositions 2006-2007 ; Réponse du projet aux priorités dans l'appel de propositions 2006-2007. 	60
Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ; Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances. 	40

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
SOUTIEN ÉQUIPE DE RECHERCHE EN ÉMERGENCE (SUBVENTION D'INFRASTRUCTURE) sur La formation professionnelle et technique et l'éducation des adultes		
Adéquation de la programmation de l'équipe aux besoins et priorités identifiées dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence de la programmation par rapport à la thématique de l'appel de propositions; Pertinence de la programmation par rapport à la priorité 4. 	60
Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Impact potentiel des retombées de la programmation pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ; Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances. 	30
Lien avec des partenaires du milieu	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires et utilisateurs potentiels des résultats des projets de la programmation de recherche. 	10

DEMANDE DE FINANCEMENT ET CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

Les chercheurs et étudiants invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire en ligne, situé dans la rubrique *Demande d'aide financière au programme des Actions concertées*, dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : (www.fqrsq.gouv.qc.ca). La version PDF de chacun des formulaires est disponible afin de permettre la consultation de l'ensemble des rubriques à remplir de même que des directives particulières pour ce faire (nombre de pages, éléments à développer, pièces à joindre, etc.). La qualité scientifique des demandes déposées est évaluée par un comité scientifique constitué par le FQRSC, en fonction des critères mentionnés dans le présent appel de propositions. L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
BOURSE POSTDOCTORALE (RELÈVE)		
Qualité scientifique du projet et du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> La clarté et la précision de l'approche théorique et des objectifs, la pertinence de la méthodologie (30 pts) L'originalité du projet et sa contribution à l'avancement des connaissances (10 pts) 	40
Qualité du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> La qualité et la pertinence du milieu de recherche et l'apport du candidat au milieu (5 pts) La valeur ajoutée du milieu de recherche en lien avec la formation doctorale (5 pts) 	10
Qualité scientifique du candidat	<ul style="list-style-type: none"> La compétence par rapport au projet proposé (15 pts) Les expériences pertinentes au projet proposé (10 pts) L'importance des réalisations scientifiques (15 pts) 	40
Pertinence du projet postdoctoral par rapport aux priorités du programme	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre le projet et les besoins identifiés dans l'appel de propositions (5 pts) L'importance des retombées potentielles pour la société (5 pts) 	10

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
BOURSE DE DOCTORAT EN RECHERCHE (RELÈVE)		
Excellence du dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> La moyenne cumulative obtenue (10 pts) La progression et la durée dans les études (15 pts) Les bourses et les distinctions reçues (5 pts) 	30
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<ul style="list-style-type: none"> La justification de la demande et la présentation générale du dossier (5 pts) L'expérience et les réalisations du candidat en lien avec la proposition (10 pts) Les aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations (5 pts) 	20
Qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'originalité du projet (6 pts) La clarté de la problématique et des objectifs (6 pts) La pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis (8 pts) La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (5 pts) 	25
Pertinence du projet doctoral par rapport aux priorités du programme	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre le projet et les besoins identifiés dans l'appel de propositions (5 pts) L'importance des retombées potentielles pour la société (10 pts) 	15
Qualité du milieu d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> La justification du choix du milieu d'encadrement (5 pts) L'évaluation des productions scientifiques et du dossier d'encadrement du directeur ou de la directrice de thèse en lien avec la thématique et l'objet de recherche du candidat (5 pts) 	10

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
PROJETS DE RECHERCHE (FONCTIONNEMENT)		
Qualité scientifique du devis proposé	<ul style="list-style-type: none"> La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) La pertinence et l'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie (15 pts) La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) La pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	50 (Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%)
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> La démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ET prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) La démonstration de l'efficacité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts) La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 PTS) 	20

Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> L'importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche (10 PTS) 	10
---	--	----

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
SYNTHÈSE CRITIQUE DE RÉSULTATS DE RECHERCHE (FONCTIONNEMENT)		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire (15 pts) La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 pts) La contribution de cette synthèse à l'avancement des connaissances (15 pts) 	45 (Critère assorti d'un seuil de passage de 70%)
Qualité de l'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'aptitude du ou des chercheurs à réaliser le projet (15 pts) La qualité de la production scientifique du ou des chercheurs (10 pts) 	25
Stratégie de diffusion et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> La qualité du plan de diffusion et son caractère novateur (7 pts) La prise en considération des partenaires dans le plan de diffusion (7 pts) Les retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques (6 pts) 	20
Pertinence du projet en lien avec les besoins de l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre le projet et les besoins identifiés dans l'appel de propositions ET prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 pts) 	10

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
ÉQUIPE UNIVERSITAIRE EN ÉMERGENCE (INFRASTRUCTURE) sur La formation professionnelle et technique et l'éducation des adultes		
Effet structurant de la subvention de programmation	<ul style="list-style-type: none"> La démonstration des avantages de la mise en commun des expertises des chercheurs pour le développement d'une programmation liée aux besoins de l'appel de propositions (10 pts) La démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs pour construire une programmation (10 pts) 	20
Qualité scientifique de la programmation à développer	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances dans le domaine (15 pts) La cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème (15 pts) 	30
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> La capacité du responsable scientifique de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues (7 pts) La complémentarité des expertises des chercheurs et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe (7 pts) La compétence scientifique des chercheurs qui formeront l'équipe (6 pts) 	20

Retombées du programme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts potentiels du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel de propositions (10 pts) L'adéquation entre la programmation présentée et la priorité 4 telle que définie dans l'appel de propositions (10 pts) ET prise en compte des commentaires du comité de pertinence 	20 (Critère assorti d'un seuil de passage de 70%)
Formation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation) (10 pts) 	10

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
ÉQUIPE EN PARTENARIAT EN ÉMERGENCE (INFRASTRUCTURE) sur La formation professionnelle et technique et l'éducation des adultes		
Effet structurant de la subvention de programmation	<ul style="list-style-type: none"> La démonstration des avantages de la mise en commun des expertises des chercheurs et des partenaires pour le développement d'une programmation (10 pts) La démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs et leurs partenaires pour construire une programmation (10 pts) 	20
Qualité scientifique de la programmation à développer	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances et pour le développement d'applications pratiques en lien avec les besoins identifiés dans l'appel de propositions (7 pts) La cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème (8 pts) 	15
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> La capacité du responsable scientifique et du coresponsable partenaire de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues (7 pts) La complémentarité des expertises des chercheurs et des partenaires et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe (8 pts) 	15
Retombées du programme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts potentiels du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel de propositions (10 pts) L'adéquation entre la programmation présentée et la priorité 4 telle que définie dans l'appel de propositions ET prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 pts) 	20 (Critère assorti d'un seuil de passage de 70%)
Qualité du partenariat	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation du programme de recherche aux besoins et aux objectifs des partenaires (10 pts) Les bénéfices mutuels attendus de la recherche en partenariat, par les chercheurs et les partenaires, sur les plans scientifique et pratique (10 pts) 	20
Formation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation) (10 pts) 	10

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse⁸ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qui sont du Québec, du Canada ou de l'étranger sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DE CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE FINANCEMENT

La date limite pour le dépôt de la lettre d'intention est le **MERCREDI 12 AVRIL 2006 à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. La réponse officielle aux lettres d'intention est prévue dans **la semaine du 26 juin 2006**.

La date limite pour le dépôt de la demande complète est le **MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2006 à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. L'annonce officielle des résultats des concours est prévue dans **la semaine du 18 décembre 2006**.

La date de début de la période de subvention et de bourse est établie au **15 janvier 2007**.

⁸ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/comm_publ/pdf/compendium.pdf.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme des Actions concertées

PRS 2006-2007

140, Grande Allée Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Nathalie Roy
Chargée du programme des Actions concertées
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138
Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou
1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)
Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

ANNEXE 1

Dépenses admissibles volet projet de recherche, synthèse critique de résultats de recherche (dégagement de chercheur de collège autorisé).

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Honoraires professionnels								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipements								
Frais de location de locaux et d'équipements								
Frais de télécommunication								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipement								
TOTAL : DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT								

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel d'offres.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel d'offres.

Dépenses admissibles volet soutien d'infrastructure d'équipe

Voir sur le site internet du FQRSC comment sont définies et réparties les modalités de financement des équipes en émergence en montant de base et montants optionnels (www.fqrcs.gouv.qc.ca, programme de subventions, soutien à l'innovation et à la structuration, programme de soutien aux équipes, sous la rubrique «dépenses admissibles»).

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	Montant de base	Financement optionnel						Année \$
		Équipement	Partenariat ⁽¹⁾	Transfert	Valorisation	Chercheurs de collège	Équipe inter-régionale	
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable de l'équipe)								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheurs de collège) ⁽²⁾								
- Dégagement de la tâche pour les partenaires								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Complément de bourses aux:								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
Honoraires professionnels :								
- Chercheurs invités								
- Conférenciers invités								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipement								
Frais de location de locaux et d'équipement								
Frais de télécommunications								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipements								
TOTAL: DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT								

Dépenses non admissibles

(1) : Pour les équipes en partenariat seulement

(2) : Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions

ANNEXE 2

Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au *Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche* et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, les parties reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Les parties peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, elles peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Les parties peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, elles peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site web).

Citations appropriées

Les parties s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.